

**GÉOMÈTRE-EXPERT**

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Christophe MAROBIN

Géomètre-Expert

Grande Rue, 65240 ARREAU

Tél : 05 62 40 11 39

christophe.marobin@geometre-expert.fr

Dossier	Référence	Date
TMP00253	D211103	17 novembre 2021

M. Guy POTESTAT

La Garle

65230 PEYRET-SAINT-ANDRÉ

OBJET :

BORNAGE CONTRADICTOIRE AMIABLE

De la propriété de M. Guy POTESTAT et Mme Henriette POTESTAT cadastrée section C n° 69

Avec la propriété de M. Gilbert PASQUOTTO et Mme Marie PASQUOTTO cadastrée section C n° 70, 463 et 465

Commune de PEYRET-SAINT-ANDRÉ

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Frais de dossier Frais administratifs - Frais de gestion - Documentation - Archivage - Géofoncier Etude, préparation, organisation du dossier	166,66	1	166,66
Bornage contradictoire amiable et reconnaissance de limite Convocation des riverains Réunion contradictoire avec les riverains Recueil des titres, plans, témoignages des riverains Analyse expertale - Bornage et reconnaissance de limite → Fourniture et pose des bornes et repères matérialisant les limites	500,00	1	500,00
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite Rédaction du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite → Fourniture du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite	250,00	1	250,00
Plan foncier Mesure des limites bornées et des références cadastrales Calcul et dessin du plan foncier → Fourniture du plan foncier garantissant les limites	229,167	1	229,17
Référentiel Foncier Unifié Géoréférencement des limites en RGF93CC43 par GPS Export des limites vers le Référentiel Foncier Unifié	41,666	1	41,67

TOTAL HT	1 187,50 €
TOTAL TVA - 20,00%	237,50 €
TOTAL TTC	1 425,00 €

Signature précédée de la mention «BON POUR ACCORD»

Validité du devis : 15 jours

Conditions de règlement :

Règlement de la totalité des honoraires le jour du bornage

Conditions de travail :

Les abords des limites de propriété seront dégagés de toute végétation qui pourrait gêner le travail du géomètre

Ordre des Géomètres Experts n°5247 - SIRET 451 453 203 00015 APE 742B

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque libellé à son nom est accepté

IBAN FR76 1780 7000 3765 3190 3272 020

BIC CCBPFRPPTLS